



**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST SERNIN**  
**EN DATE DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2024**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- 1 – valider les avis de la Commission d'Urbanisme pour les déclarations de travaux, les permis de construire et les certificats d'urbanisme,
- 2 – ne pas préempter pour les propriétés concernées,
- 3 – retenir la date du 12 septembre 2024 à 14 h. pour la réunion qui présentera le pré-zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire,
- 4 – retenir l'offre de prix de SATP 07200 AUBENAS pour le marché triennal de voirie du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 Août 2027,
- 5 – acquérir gratuitement des bandes de terrain nécessaires pour la délimitation de la voie communale en accord avec les propriétaires et en prenant en charge les frais d'actes notariés,
- 6 – céder aux consorts indiqués la bande de terrain de 244 m<sup>2</sup> au prix défini,
- 7 – fixer le loyer mensuel à 130 € pour les activités de ZEN YOGA au centre culturel du 17/09/2024 au 30/06/2025,
- 8 – entériner la convention rectifiée du SDE 07 et de valider le nouveau plan de financement pour l'audit énergétique du groupe scolaire,
- 9 – voter la Décision Modificative N° 2,
- 10 – entériner le passage au Compte Financier Unique pour le budget communal de ST-SERNIN,
- 11 – valider l'achat des repas livrés à l'école publique de ST SERNIN par PLEIN SUD RESTAURATION, avec une majoration de + 2.06 %.
- 12 – renouveler la convention « LIRE ET FRAIRE LIRE » avec la FOL 07.